

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-09-077

**Avenant à la Convention d'Objectif et de Financement (COF) de la CAF84 pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

Rapporteur : Catherine PRAT

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<b><u>Séance du 24 septembre 2024</u></b>
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 28	

### **Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

### **Étaient absents excusés et représentés :**

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

### **Étaient absents :**

Georges BERTANA

**Secrétaire de séance** : Jade MORENAS

Le présent avenant vient en complément de la COF en cours de validité signée entre la collectivité de Morières-Lès-Avignon et la CAF 84.

Ces compléments portent sur les modalités de calcul de la PSU, le financement des journées pédagogiques, le bonus « mixité sociale », le bonus « inclusion handicap », le financement des heures de préparation à l'accueil des enfants et le bonus territoire Convention Territoriale Globale (CTG).

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la COF signée entre la collectivité de Morières-lès-Avignon et la CAF 84 en date du 17 février 2023,

Considérant que l'EAJE de la collectivité de Morières-lès-Avignon est financé par la CAF 84 au travers d'une convention d'objectif et de financement signée pour 3 ans en 2023,

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévues par la signature d'une nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) entre la Caisse Nationale Allocation Familiale et l'Etat en août 2023,

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

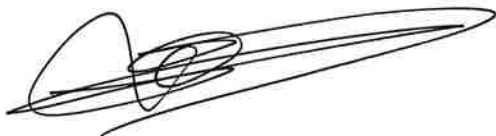
- **APPROUVE** l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement (COF) 2024/2026 de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 26/09/2024  
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024  
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

